

Où en êtes-vous avec vos points d'eau incendie ?

Nom de la commune :

La récente réforme de la défense incendie renforce les obligations des maires et des communes, notamment en ce qui concerne la maintenance et le contrôle des points d'eau incendie. Seriez-vous intéressé(e) par une offre mutualisée* pour ces prestations ?

oui

non

Si oui, nombre de points d'eau incendie sur votre commune :

Mode de gestion du service de l'eau :

- en régie
- en délégation

si délégation, nom du délégataire :

Avez-vous déjà un contrat pour la maintenance de vos points d'eau ?

oui

non

Si oui, coût de l'entretien par point d'eau :

Rythme de contrôle :

*l'AMF21 pourrait envisager un accord-cadre de partenariat commercial pour la gestion de prestations de contrôle de points d'eau incendie

Merci de retourner ce questionnaire dans les meilleurs délais à
contact@amf21.fr